



Location Décompte de depot de Garantie

Par **JOAOCAS AIS**, le **05/06/2013** à **18:47**

Bonjour,

mon problème c'est le suivant:

avant je étiez locataire, et quand je quite les lieux je fais un état de lieux avec un monsieur de une entreprise mandaté par l'agence, jusque à la toute normal. Apres je appelé EDF pour communiquer que je quite l'appartement et communiquer le contage, la meme que etiez signale dans le etat de lieux de sortie, et arrêter le contrat en mon nom.(jusque la me paraît logique)

2 mois après je tu pas reçu ma caution je contact le agence et au bout de un mois ils me envoie un décompte de ouverture de compteur électrique de 166€, je les appel et ils me disent que EDF a coupe le électricité et c est à moi de payer car j aurai pas du le résilier (je trouve pas normal).

je appel EDF pour savoir que se passé et ils disent que si a pas eu un nouveau contrat le technicien pourra couper automatiquement.

ma question c'est la suivant: Quand je quite le appartement il avez de electricite, les frais que l'agence me demande c'est a moi de payer?

merci de avance
Joao Casais

Par **janus2fr**, le **05/06/2013** à **19:18**

Bonjour,

Vous n'avez absolument pas à payer ces frais.

Ils sont à payer par le locataire qui a repris le logement après vous.

Il est probable que le logement est resté inoccupé durant un certain temps et EDF coupe alors l'alimentation ce qui est normal.

Contrairement à ce que dit l'agence, vous avez fait les choses comme il faut.

Par **JOAOCAS AIS**, le **05/06/2013** à **19:25**

je appelle edf et le nouveau contrat etiez souscrit 1 mois et 8 jours apres mon appel, la
conseiller ignore si a eu une coupure ou pas entre les deux dates elle a pas cette information.
je vas faire un courrier pour demander la facture (166€ kd meme)et après suivre en tribunal
de proximité
Merci pour la réponse